

Introduction à la lecture des deux rapports :

Le rapport Apparu propose un projet plus ambitieux que le rapport Descoings : il formule une réelle réforme des lycées. Il reprend également de très nombreux éléments du rapport Descoings (notamment sur la réforme des procédures d'orientation, l'insertion professionnelle des bacheliers technologiques et la fin de la prépondérance de la filière S au Lycée), le directeur de Sciences-Po Paris ayant été auditionné par la commission Apparu¹. Le rapport contient 30 propositions (les mesures les plus importantes pour l'enseignement supérieur et les grandes écoles sont les propositions : 24, 27, 28 et 30).

Assemblée nationale, Rapport d'information, déposé par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à la suite des travaux de la mission sur la réforme du lycée et présenté par M. Benoist APPARU, député, le 27 mai 2009².

Introduction : Le 28 janvier 2009, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale a constitué une mission d'information sur la réforme du lycée. Composée de onze membres, assurant la représentation de l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée, elle a entendu plus de quatre-vingts personnes. Elle a également bénéficié du concours de plusieurs députés qui ont envoyé des comptes rendus des tables rondes qu'ils ont organisées dans des lycées de leur circonscription³. Le rapport s'appuie également sur les résultats de l'enquête PISA. Le champ d'investigation est limité au lycée général et technologique⁴.

Le postulat principal du rapport est que le lycée ne doit plus être pensé comme une fin en soi, mais comme une étape intermédiaire préparant à la poursuite des études dans l'enseignement supérieur. Le rapporteur rappelle que l'élévation du niveau de qualification constitue un impératif économique, social et politique qui « **impose de mieux articuler la fin du secondaire avec « l'aval** ». La réforme envisagée ici doit se faire à moyens constants⁵, elle doit être engagée rapidement (dès la rentrée 2010, avec une mise en œuvre sur 2 à 4 ans) ; elle se veut ambitieuse et non *a minima*.

Une meilleure articulation entre le lycée et l'enseignement supérieur.

I : Le but de la réforme : passer du lycée conçu exclusivement comme une fin en soi au lycée préparant les élèves à l'enseignement supérieur.

Chaque année, l'objectif de 50 % d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur est réaffirmé par le gouvernement et approuvé par le Parlement. C'est également un objectif de la « Stratégie de Lisbonne ». Or, la France prend du retard dans cette course à l'excellence : « il lui manque cent mille têtes chercheuses par an pour qu'elle puisse fonder sa croissance économique sur la recherche et le développement »⁶. La place du lycée général et technologique doit donc être repensée en fonction de l'objectif fixé. La commission propose que la classe de seconde soit clairement distinguée des deux autres années.

II : L'organisation des études : casser l'effet filière et encourager l'autonomie des élèves :

L'organisation actuelle des filières ne favorise pas l'égalité des chances⁷. Le système actuel d'orientation conforte les inégalités. « C'est pourquoi **la réforme du lycée doit s'attaquer en priorité à cet effet filière – et par conséquent à l'orientation scolaire** ». Le rapport expose les nombreux dysfonctionnements du système de l'orientation au lycée⁸ : une orientation par défaut, subie, car le

¹ Il est également cité de nombreuses fois dans le rapport Apparu.

² M. Pierre Méhaignerie est le président de la commission, M. Yves Durand le président de la mission d'information et M. Benoist Apparu, le rapporteur (et député UMP de la Marne).

³ Ils sont annexés au rapport.

⁴ Car « le lycée professionnel vient d'être réformé » et il a vocation à déboucher directement sur l'emploi.

⁵ Comme s'y est engagé le Président de la République lors de ses vœux aux personnels de l'Éducation nationale à Saint-Lô, le 12 janvier 2009.

⁶ Selon le directeur-adjoint en charge des questions d'éducation à l'OCDE, M. Bernard Hugonnier.

⁷ La filière scientifique, voie royale aux formations supérieures sélectives, est très largement fréquentée par des enfants issus des milieux favorisés. De plus, l'orientation, même à résultats scolaires comparables, varie en fonction de la profession des parents et de leurs diplômes.

⁸ Voir également le rapport Descoings sur cette question.

système actuel ne tient pas compte des goûts et des choix des élèves. En France, la **précocité des choix d'orientation** tend à fermer des portes au lieu de les ouvrir. En outre, la **hiérarchie des filières « n'a aucun sens sur le plan social, économique et scientifique »** : ainsi la voie technologique est dévalorisée alors que les titulaires d'un BTS ou d'un DUT sont, dans l'ensemble, moins touchés par le chômage que les détenteurs d'une licence en lettres. De même, la série S ne **permet pas de recruter des scientifiques et des chercheurs en nombre suffisant**. Seulement 44 % des bacheliers S ont choisi cette voie par goût des sciences. On choisit cette filière pour la grande diversité des orientations qu'elle permet. Par conséquent, près d'un tiers des bacheliers S s'inscriront dans des formations autres que scientifiques. Le rapport constate que cette filière est la seule véritablement généraliste, et qu'elle permet de retarder le moment du choix de la spécialisation. Ce « détournement » du système des filières sert en réalité à sélectionner une élite.

Les 30 propositions du rapport :

1) Faire du lycée général et technologique une étape intermédiaire, conduisant 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.

2) Organiser les enseignements de Seconde et du cycle terminal autour d'un triptyque : Le rapport propose **un nouvel équilibre des enseignements pour permettre une spécialisation progressive**. La scolarité doit être organisée autour de trois types d'enseignements :

- **La culture générale** : avec un tronc commun⁹, occupant 70 % du temps scolaire.
- **Des enseignements d'approfondissement et d'exploration**¹⁰, occupant 20 % du temps scolaire. Il s'agit de proposer à l'élève deux modules par semestre, soit 4 par an, dont deux libres, deux obligatoires (les sciences économiques et sociales et les disciplines technologiques : sciences de la gestion, du laboratoire, de la santé ou de l'industrie¹¹). Ces disciplines technologiques deviendraient ainsi aussi dignes d'intérêt que les matières généralistes. Les élèves découvrirait des formations garantissant une insertion professionnelle rapide. Pour éviter la reconstitution d'un effet filière, lors du choix de ces modules, les conditions d'accès aux CPGE seraient modifiées¹².

-**Des enseignements d'accompagnement ou méthodologiques pour tous**, occupant 10 % de l'horaire hebdomadaire. Ils permettraient « à tous les élèves de bénéficier d'un suivi et d'un soutien personnalisés, en effectif réduit » : par exemple, des modules de préparation à l'enseignement supérieur (apprentissage de la prise de notes), une aide individualisée (aux devoirs, à la rédaction, au raisonnement, ...), une aide à l'orientation, des travaux de recherche encadrés notamment au CDI. Ce temps serait inscrit dans la grille horaire des lycées. Il permettrait aux lycéens de réfléchir de manière approfondie à leur orientation professionnelle, de sensibiliser les élèves à l'importance de leurs choix de formation et constitueraient un véritable levier pour l'égalité des chances.

L'organisation de la Seconde : Le rapport propose de semestrialiser la Seconde : « la semestrialisation est indispensable pour garantir à tout élève le droit au changement et à la découverte », elle permet de réfléchir au dispositif de soutien à mettre en place pour les élèves en difficulté après le premier semestre.

L'organisation du cycle terminal : La Première et la Terminale doivent être des années de **spécialisation et de préparation à l'enseignement supérieur**. On y conserverait les mêmes enseignements qu'en Seconde mais avec plus de place à la spécialisation (40 % du temps en Première). L'option défendue par le rapporteur est celle d'une **spécialisation progressive** : une pré-spécialisation en Première (choix d'une 1^{ère} générale ou technologique) puis en terminale. Le lycée deviendrait la première phase d'un cycle plus long et où la spécialisation des deux dernières années se poursuivrait dans l'enseignement supérieur.

⁹ Français, mathématiques, histoire et géographie, deux langues vivantes, physique, chimie, SVT, sport.

¹⁰ « Qui conduisent les élèves à choisir progressivement et en toute connaissance de cause, une spécialisation, qui ne soit pas prédéterminée ».

¹¹ Les lycées technologiques pourraient accueillir, pour ces modules, les élèves de seconde des filières générales.

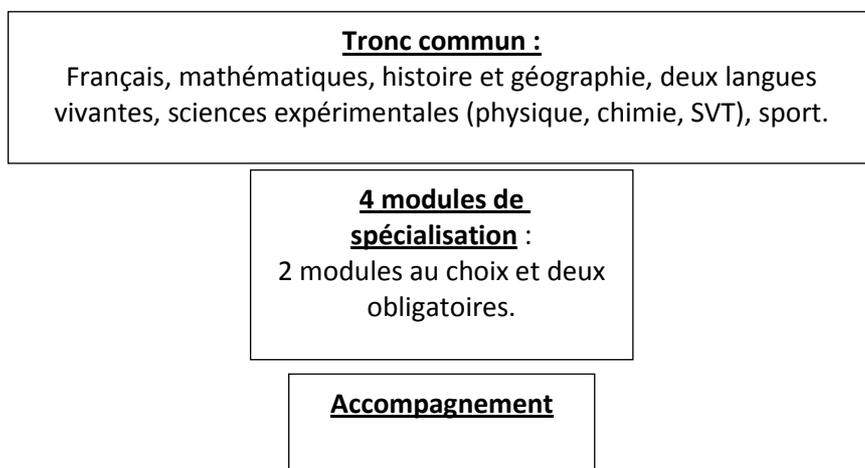
¹² Voir infra, proposition n°28.

La spécialisation progressive permet de préserver la spécificité de la voie technologique. Les enseignements et la voie technologiques sont à conserver, car ils sont fondés sur une approche déductive des apprentissages, qui les rendent précieux pour les élèves ayant peu de goût pour les savoirs abstraits et scolaires. Le rapport entend défendre des parcours technologiques variés pour former des cadres intermédiaires et pour que « la France reste un grand pays industriel ». Grâce à ce circuit, l'élève disposera d'un panorama à la fois varié et approfondi, lui permettant de choisir en Terminale une « spécialité » correspondant à ses goûts et à ses envies.

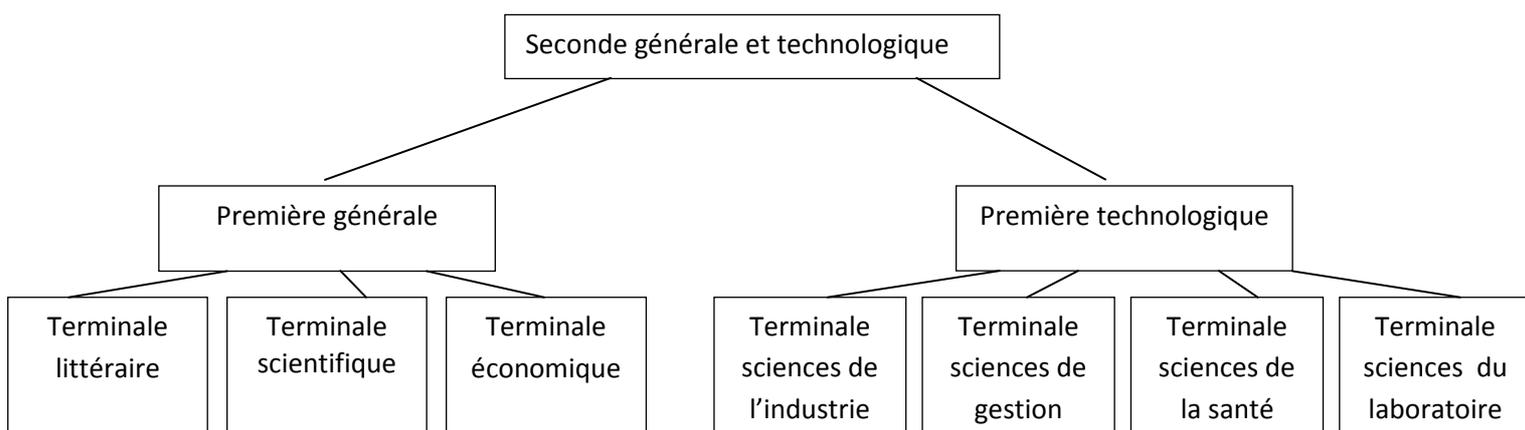
Répartition du temps scolaire :

	<u>Seconde</u>	<u>Première</u>	<u>Terminale</u>
Tronc commun	70 %	50 %	40 %
Approfondissement	20 %	40 %	50 %
Accompagnement	10 %	10 %	10 %

3) Passer de la Seconde « tri sélectif » à une vraie année de détermination, organisée selon le schéma ci-dessous :



4) Faire du cycle terminal (Première et Terminale) un temps de spécialisation progressive :



La transition avec la première année de l'enseignement supérieur serait ainsi mieux assurée. Par ailleurs, en donnant une place conséquente aux enseignements de la spécialité (50 % du temps scolaire), la nouvelle Terminale permettrait de résoudre le problème posé par le règne de la série S. Celle-ci ne serait plus la filière la plus généraliste, elle deviendrait une filière de formation authentiquement scientifique. Cette coloration fortement scientifique serait en outre renforcée par

le jeu des coefficients¹³. La cohérence des parcours serait renforcée : l'élève effectuant en une même période son choix de spécialité pour l'année de Terminale et indiquant ses vœux d'inscription auprès des établissements d'enseignement supérieur.

5) Mettre en place une alternative au redoublement en Seconde en créant un « sas » de rattrapage pendant l'été qui suit la fin de l'année scolaire. L'année de Seconde est la plus redoublée du secondaire, collège et lycée confondus. Le redoublement coûte un milliard d'euros à la Nation. Il faut que les conseils de classe ne le décident qu'exceptionnellement. Une solution alternative serait le passage suspensif en classe de Première, obligeant l'élève à accomplir pendant le mois d'août un sas de remise à niveau au lycée, ensuite le conseil de classe prendrait à la rentrée une décision définitive. Le coût de cette remise à niveau serait compensé par les économies résultant de la baisse du nombre des redoublements.

6) Instituer trois heures hebdomadaires d'enseignements d'accompagnement, support privilégié d'une pédagogie recourant davantage au « côte à côte »¹⁴ plutôt qu'au « face à face ». On développerait une pédagogie plus attentive aux besoins des élèves, avec davantage de proximité et de suivi individualisé en petit groupe, pour développer l'autonomie de l'élève.

7) Réduire l'horaire lycéen à 35 heures par semaine : le rapport propose des journées scolaires plus courtes mais une année plus longue (avec une réduction des vacances d'été de deux semaines). L'horaire moyen en classe d'un lycéen français est anormal¹⁵. L'horaire hebdomadaire des élèves doit être soumis à un plafond (35 heures au total). Il s'agit également de réduire les cours magistraux pour développer l'autonomie des élèves :

- dont 30 heures pour le tronc commun, les enseignements de spécialisation et l'accompagnement
- dont 5 heures de « travail à la maison », mais organisées au lycée¹⁶.

8) Refonder les programmes, notamment par le recours à des points de convergence entre les disciplines. Les programmes doivent être allégés et clarifiés.

9) Sur la redéfinition du métier d'enseignant : conserver une définition du service hebdomadaire, en y incluant les trois heures d'accompagnement des élèves.

10) Pour l'évaluation des élèves, recourir à des formes variées d'évaluation pour donner moins de poids aux notes « sélection-sanction », et prendre en compte l'ensemble des qualités et des compétences manifestées par les lycéens pendant leur temps de présence dans l'établissement. La commission plaide pour une évaluation moins scolaire des élèves, sans supprimer l'évaluation traditionnelle. Les enseignants sont invités à réfléchir à des critères faisant ressortir les « talents d'autonomie » des élèves (expression orale, capacités d'initiative ou de travail en équipe).

11) Engager la réforme du Baccalauréat, inséparable de la rénovation du lycée :

- Conserver au baccalauréat son caractère d'examen national : avec cinq épreuves terminales (épreuve anticipée de français, philosophie, histoire-géographie et deux épreuves de la spécialisation).

- Prévoir un contrôle en cours de formation pour les autres matières (langue vivante 1 et 2, sport et autres enseignements).

A côté de ces épreuves, **12) Attribuer un coefficient important à la présentation par l'élève, devant un jury, d'un projet personnel élaboré pendant le temps scolaire consacré à l'accompagnement.**

¹³ Mesure également défendue par le rapport Descoings.

¹⁴ Expression de M. Philippe Meirieu.

¹⁵ Il est supérieur de 10 à 20 % à ceux pratiqués dans la plupart des pays européens. En comptant le temps consacré aux devoirs, le lycéen français travaille au moins 45 heures par semaine. La mission constate qu'il est supérieur au temps légal de travail, 35 heures. Or, la lourdeur de l'emploi du temps n'empêche pas l'échec scolaire. Enfin, il conforte les inégalités sociales, du fait du travail à la maison.

¹⁶ Avec l'aide des enseignants.

13) Désigner un professeur référent chargé de suivre le lycéen pendant toute sa scolarité¹⁷.

14) Mesurer le phénomène du travail des lycéens pour appréhender son impact sur le suivi d'une scolarité normale. Ce travail extra-scolaire (activité salariée volontaire ou subie) prend la forme d'aide aux parents (marchés en fin de semaine, par exemple), ou tâches dans la restauration rapide. Ce travail, non mesuré statistiquement¹⁸, irait en s'accroissant du fait de l'augmentation des contraintes financières qui pèsent sur les ménages modestes. Le rapport préconise une meilleure mesure de ce temps de travail afin « d'interdire les formes d'activité pouvant mettre en péril la scolarité ».

Sur la gestion des établissements :

15) Conforter la liberté pédagogique des équipes enseignantes en donnant une entière liberté de gestion des trois heures d'accompagnement¹⁹. Car « les besoins en accompagnement ne sont pas les mêmes d'un lycée à l'autre, en raison de la très grande diversité des élèves accueillis ».

16) Permettre aux équipes pédagogiques de disposer librement de 10 % de leurs dotations horaires pour bâtir des offres disciplinaires adaptées ; accorder des dotations horaires annualisées aux établissements qui le souhaitent.

17) Donner aux établissements la possibilité de scinder ou d'élargir la classe à des fins d'efficacité pédagogique.

18) Exploiter les nouvelles flexibilités pour expérimenter des grilles horaires faisant achever les cours à 15 heures. La mission préconise des journées plus courtes, afin de « prendre en compte le rythme biologique des élèves ». Elle constate que les enseignements les mieux suivis sont dispensés le matin. Il est donc proposé que les cours aient lieu de 8 h à 15 h, le reste de l'après-midi étant consacré aux activités sportives et culturelles, aux options ou à l'aide aux devoirs.

La mission demande également que les établissements publient des indicateurs qui « aillent au-delà des statistiques habituelles sur le taux de réussite au baccalauréat ou les taux de redoublement. Il leur faut construire et présenter des indicateurs qui revêtent une vraie signification au regard des spécificités locales, en particulier des indicateurs qualitatifs, c'est-à-dire de progrès ou de valeur ajoutée, sur lesquels l'effort des établissements doit porter en priorité ». Une procédure « d'alerte publique » devrait être enclenchée quand un lycée n'obtient pas des résultats satisfaisants pendant plusieurs années de suite et conduire à une modification du contrat d'objectifs, sous le contrôle du ministère. La mission envisage des mesures complémentaires pour encourager la stabilité des équipes pédagogiques dans les lycées, en particulier ceux du réseau de l'éducation prioritaire. Elle suggère d'utiliser les crédits économisés par la baisse des redoublements en Seconde pour les reverser, sous forme de primes, aux enseignants.

Sur l'orientation :

La mission reconnaît le « caractère chronique des dysfonctionnements du système français d'orientation », analysés par « de multiples rapports ». Elle rappelle que les dispositifs actuels d'orientation sont émiettés et peu ou pas pilotés. Cette « balkanisation » et le manque d'une vision claire suscitent l'insatisfaction des familles. Au lycée, l'orientation est tardive et prend très peu en compte la perspective de l'insertion professionnelle et de la formation tout au long de la vie. Les lycéens ne sont pas informés des métiers auxquels ils peuvent accéder : des filières entières sont laissées pour compte alors que des débouchés professionnels y sont assurés, comme c'est le cas pour les STI²⁰. La mission entend lutter contre « cette culture de la désorientation », à laquelle échappent les fils de cadres et d'enseignants.

19) Inscire l'orientation scolaire dans la durée, en s'appuyant sur la découverte concrète des métiers. Il s'agit de donner à l'élève les informations lui permettant de devenir un acteur à part entière. Le

¹⁷ Mesure également défendue par le rapport Descoings.

¹⁸ La seule enquête disponible est un sondage du CSA de novembre 2006, réalisé à la demande d'une organisation lycéenne (l'Union nationale lycéenne) : 28 % des lycéens interrogés déclarent avoir exercé une activité rémunérée, en dehors des stages sous convention. 18 % des lycéens ont déjà exercé ou exercent une activité rémunérée pendant toute l'année scolaire.

¹⁹ Car « la réforme du lycée constitue une occasion unique pour la Nation de renouveler sa confiance aux enseignants et aux chefs d'établissement, en leur donnant - enfin - la liberté d'exploiter des libertés reconnues depuis plus de vingt ans ».

²⁰ Sciences et technologies de l'information, voir également le rapport Descoings sur ce point.

choix des filières doit désormais répondre à un projet professionnel. La réforme des parcours et du temps scolaires, esquissée par le rapport, permettra de favoriser le développement d'une « culture de l'orientation »²¹. L'orientation doit être envisagée comme un *continuum*, avançant par paliers réguliers, depuis le collège²². Les lycéens devront bénéficier d'informations fiables sur les emplois auxquels ils pourront postuler. L'orientation doit être désenclavée, ce qui suppose d'établir des partenariats forts entre les lycées et les entreprises. Cette coopération entre deux univers qui s'ignorent, notamment dans les filières générales, est indispensable.

20) Faire des établissements le lieu privilégié de l'orientation et y rapatrier les conseillers d'orientation-psychologues (COP). Actuellement, les 3 784 conseillers COP n'interviennent que pour 60 % de leur temps dans les établissements scolaires : ils travaillent dans les 574 centres d'information et d'orientation (CIO). Ils devraient être affectés dans les établissements pour former les équipes pédagogiques à l'orientation et aider les collèves et les lycées à définir leur politique dans ce domaine. Il s'agit également de soumettre les COP à l'autorité hiérarchique des proviseurs de lycées. La formation, initiale et continue, des COP aux métiers, notoirement insuffisante, doit être renforcée²³.

21) Laisser les établissements organiser, de manière autonome et à partir de la 5^{ème}, des heures de découverte des métiers pour une durée maximale d'une semaine par an. Chaque établissement devrait élaborer un cahier des charges de l'orientation, assorti d'indicateurs (des indices de satisfaction ou de réduction du taux de décrochage scolaire) et inscrit au projet d'établissement. En adossant la politique d'orientation des lycées à des indicateurs chiffrés, publics et donnant lieu à une évaluation les proviseurs seraient incités à en faire une priorité de leur projet d'établissement. La connaissance effective des métiers doit constituer un véritable socle de la formation initiale et continue des enseignants. La formation permanente à l'orientation des professeurs principaux doit être développée. Des moyens horaires dédiés à l'orientation doivent être dégagés : des entreprises, des représentants des chambres consulaires et des fédérations professionnelles, des anciens du lycée, etc., pourraient parler des métiers²⁴.

22) A terme, confier les CIO aux régions et décentraliser la gestion des COP. Les CIO doivent devenir l'une des chevilles ouvrières du futur service public de l'orientation. Ils relèvent soit de l'Etat, soit des conseils généraux, or on constate une grande disparité dans l'engagement des départements auprès de leur CIO. L'intérêt de l'Etat s'avère « de plus en plus anecdotique, au vu de l'état matériel dans lequel certains centres sont laissés ». Les régions devraient s'imposer comme les collectivités de rattachement, au vu de leurs compétences en matière de formation professionnelle. En outre, cela permettrait de tenir compte de l'information sur les bassins d'emploi.

23) Favoriser réellement les réorientations en première à mi-parcours et en fin d'année par le recours à des sas de réorientation. Un droit à l'erreur reconnu : une des demandes récurrentes entendues par la mission est le développement de passerelles entre les filières de formation du lycée et entre les lycées généraux et technologiques, afin que les lycéens puissent se réorienter, si besoin. Il faut également mettre en place des outils de remise à niveau pour permettre la réorientation des élèves. Le sas de réorientation et de remise à niveau serait animé par des enseignants volontaires. Le recours à cette procédure serait encadré, afin que les parcours soient souples mais pas erratiques.

24) Mettre à la disposition des élèves et des familles une information pertinente sur les formations du supérieur en exigeant une transparence complète sur les pré-requis, les conditions et les taux de réussite, et les perspectives d'insertion professionnelle. Une orientation vers le supérieur mieux préparée et plus équitable : « elle doit être indéniablement améliorée ». La lisibilité des formations doit être développée : notamment les intitulés des diplômes du supérieur. Ceci suppose d'organiser une totale transparence sur les pré-requis des formations supérieures, c'est-à-dire les connaissances et les compétences qui sont attendues des bacheliers pour qu'ils suivent avec succès les études envisagées, les conditions de réussite aux diplômes et les perspectives d'insertion professionnelle. Cet effort de transparence doit conduire

²¹ Les trois heures d'accompagnement pourront être consacrées à la découverte des métiers.

²² La découverte professionnelle de trois heures, proposée à titre optionnel aux élèves de 5^{ème} depuis 2005, va être généralisée à tous les collèves à partir de la rentrée 2009, en 5^{ème} et en 4^{ème}.

²³ La licence de psychologie ne serait plus un préalable à leur recrutement.

²⁴ Voir également le rapport Descoings sur ce point.

les filières du supérieur à publier des « indicateurs de devenir » de leurs étudiants. Ainsi que le suggère le Conseil d'orientation pour l'emploi, ces indicateurs pourraient porter sur :

-le taux de réussite, selon le baccalauréat d'origine, en licence, DUT, BTS ; ainsi que le taux de réussite en master et doctorat selon le diplôme post-bac d'origine.

-le devenir des étudiants à six mois : information sur la poursuite d'études et sur l'emploi occupé (statut, salaire, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité).

-le devenir des étudiants à un an, puis à trois ans, ainsi que le devenir des non-diplômés.

L'intervention dans les établissements d'anciens élèves devenus étudiants doit être systématiquement encouragée, afin qu'ils puissent apporter à leurs auditeurs des témoignages sur leur parcours²⁵.

25) Renforcer l'efficacité de l'orientation active vers les études supérieures en l'organisant en début de terminale. La procédure de préinscription et d'orientation active serait avancée en première (ou à tout le moins en début de terminale) pour laisser plus de temps à l'élaboration d'un projet d'étude.

26) A terme, après concertation, mettre en place un service public de l'orientation et de l'insertion s'adressant à tous les publics de jeunes, dont le volet national reposerait sur la création d'une agence regroupant les moyens de l'Etat dévolus à ces politiques. Un grand service public de l'orientation et de l'insertion viendrait compléter l'action du service public de l'emploi : ce service public unique « chapeauterait » l'ensemble des structures concernées. Il reposerait sur un pilier national et un pilier régional.

Sur la modification de l'accès à l'enseignement supérieur : 27) Réserver 50 % des places en IUT aux bacheliers technologiques et permettre à ceux-ci de suivre, en début de première année, un sas méthodologique d'un mois pour les mettre en capacité d'affronter la concurrence exercée par les bacheliers généraux. Il s'agit de mettre un coup d'arrêt au détournement des places en IUT, préemptées par les bacheliers généraux qui obtiennent un diplôme de qualité en deux ans, puis qui leur permet de suivre une formation plus longue : « cette stratégie est si répandue que l'on peut se demander si les IUT cesseront bientôt d'être des filières courtes professionnalisantes pour se transformer en premiers cycles universitaires²⁶ ». Evoquant devant la commission cet effet d'éviction des bacheliers technologiques (et leur orientation par défaut vers les filières universitaires), Richard Descoings a parlé de « scandale absolu ». Les mesures précédemment prises n'ont pas suffi²⁷. Le rapport propose donc de « passer à la vitesse supérieure », avec l'attribution de 50 % des places en IUT aux bacheliers technologiques (en tenant compte des contextes particuliers), et un sas de remise à niveau. Cette mesure serait accompagnée d'une réforme rapide de la filière STI.

En aval du lycée : « dans notre système mandarinal, où le prestige de l'université est écrasé par celui des grandes écoles, la hiérarchisation actuelle des filières au lycée n'est que le produit d'une culture qui valorise la réussite au concours, celle-ci dépendant de la maîtrise des savoirs enseignés en série S. [...] Il convient alors de s'assurer que les attentes des formations sélectives du supérieur ne conduiront pas à recréer l'effet filière » et agir sur les CPGE où « la prédominance culturelle du profil S joue à plein ». Pour ces raisons, la commission propose de :

28) Expérimenter dans une ou deux académies un dispositif réservant 20 % des places des CPGE aux bacheliers issus des filières correspondantes du lycée. Soit 20 % des bacheliers en sciences admis dans les CPGE scientifiques, 20 % des bacheliers en économie admis dans les CPGE commerciales, 20 % des bacheliers en lettres dans les CPGE littéraires (ENS et IEP). Adoptée après une phase d'expérimentation, cette mesure serait accompagnée d'une réforme des concours d'entrée des filières sélectives pour mettre un terme au règne des mathématiques. Les concours devraient porter sur les matières dans lesquelles se sont spécialisés les élèves « qui ont suivi la Terminale et la CPGE débouchant « naturellement » dans cette filière de l'enseignement supérieur ». Cela répond à la demande de M. Martin Hirsch, auditionné par la commission, favorable à ce que les élèves de « toutes les filières du lycée disposent de « débouchés » dans l'enseignement

²⁵ Mesure également préconisée par le rapport Descoings.

²⁶ 48 % des titulaires du DUT vont jusqu'au niveau bac + 5, majoritairement en écoles d'ingénieurs et de commerce, et en masters professionnels. Pour beaucoup de familles, les IUT constituent une voie d'accès parallèle et alternative aux CPGE ou aux deux premières années universitaires.

²⁷ Le décret n°2008-265 du 17 mars 2008 institue une admission de droit en IUT des titulaires d'un baccalauréat technologique ayant une mention « Bien » ou « Très Bien » et des dotations financières pour chaque bachelier technologique supplémentaire que l'IUT recrute. 700 étudiants supplémentaires ont été recrutés au lieu des 3 000 annoncés.

supérieur ». Selon lui, il faut que ce système d'accès préférentiel « permette à 10 % des lycéens d'accéder aux bonnes filières et non pas réserver cette faveur à 10 % des bons lycéens de 10 % des meilleurs établissements ». Ensuite, un « pilotage par l'aval d'une réforme ambitieuse du lycée » nécessiterait de « sortir » les CPGE les plus prestigieuses, de Louis le Grand à Henri IV, des lycées pour les intégrer aux universités. Une telle mesure « politiquement et socialement difficile, aurait un impact puissant sur l'effet filière et permettrait de conforter la place des formations universitaires au sein du système d'enseignement supérieur ».

29) A l'instar de la future première année de médecine, déspecialiser la première année de licence autour des quatre grands secteurs de formation de l'enseignement supérieur.

Les professeurs agrégés devraient être des « passeurs » entre le monde lycéen et l'enseignement universitaire ; ce qui implique d'organiser des échanges de service entre les professeurs de lycée et ceux de l'université (les premiers se verraient confier des TD en première année de Licence, les seconds, des modules de préparation à l'enseignement supérieur en lycée). Ceci serait facilité par un parcours de spécialisation progressive à l'université, ce rapprochement culturel entre les deux niveaux de formation réduirait le taux d'échec dans le supérieur et répondrait aux vœux des employeurs d'avoir des salariés à la formation polyvalente, gage d'adaptabilité. La première année de licence serait organisée autour d'un tronc commun important, accordant une grande place aux modules de méthodologie. Cette première année généraliste permettrait d'explorer les savoirs des quatre grands secteurs de formation (droit, économie et gestion, lettres et sciences humaines et sociales, les sciences et technologies, ou les disciplines de la santé). La spécialisation, c'est-à-dire le choix de l'une des spécialités explorées en Licence 1, n'interviendrait qu'en deuxième année. Il s'agit donc d'ouvrir le maximum de choix de parcours aux étudiants, de développer une culture commune et de réduire le nombre de redoublements à l'issue de la première année.

30) Généraliser à toutes les grandes écoles publiques le dispositif Sciences-Po d'admission des lycéens scolarisés en zone d'éducation prioritaire.

La mission a pu mesurer au lycée Jean Renoir de Bondy l'effet d'entraînement sur les élèves de ce genre de convention d'admission spécifique. « Le succès de ceux qui ont réussi les épreuves d'admission rejaillit sur leurs camarades et réhabilite la figure du bon élève. Est ainsi mis en valeur, dans des quartiers où prédomine parfois le sentiment que l'égalité des chances n'est plus qu'un mot creux, le fait que tel élève, issu d'une zone défavorisée, bénéficie des mêmes opportunités que l'enfant scolarisé en centre ville à Paris, Lyon ou Rennes ». La présence de ce dispositif dans les murs du lycée favorise l'émergence de vocations et de « têtes de classes », « dont les résultats positifs à un concours d'entrée seront appropriés, avec fierté, par tous ses camarades²⁸. Ce dispositif engage les lycées en difficulté dans un cercle vertueux « motivant les élèves et les équipes enseignantes ». Il devrait être généralisé, c'est-à-dire mis en œuvre par toutes les grandes écoles publiques.

²⁸ Ces conventions « éducation prioritaire » sont signées entre Sciences-Po et 62 lycées « situés dans les « quartiers ». Elles reposent sur des procédures d'admissibilité et d'admission très particulières. L'admissibilité est décidée par les équipes enseignantes de chaque lycée conventionné et consiste en la réalisation d'une revue de presse, complétée par une note de synthèse et une réflexion personnelle, ce travail étant présenté oralement devant plusieurs enseignants et le proviseur. L'admission à l'IEP de Paris repose sur un entretien de motivation au cours duquel l'élève présente son projet d'études, devant une commission composée de trois personnes (universitaires, représentants d'entreprises et hauts fonctionnaires).

Préconisations sur la réforme du lycée, le 2 juin 2009, rapport présenté par M. Richard Descoings.

De nombreuses convergences existent entre les deux rapports²⁹. Pour éviter une synthèse redondante, seule la substantifique moelle du rapport Descoings est présentée ici. La mission sur la réforme du lycée a été confiée à M. Descoings, en janvier 2009, après un mécontentement croissant dans les lycées et le report d'un an, le 15 décembre 2008, de la réforme de M. Xavier Darcos. Le premier objectif de la mission Descoings apparaît donc davantage comme une tentative de reprise de dialogue avec le corps enseignant³⁰ (« il s'agit d'une exigence fondamentale pour restaurer un minimum de confiance ») et une tactique dilatoire avant la présentation de mesures plus ambitieuses. Cette phase d'écoute est appelée à se poursuivre sur le long terme. La mission a visité 80 lycées, un site Internet « lyceepourtous.fr » a permis d'élargir les consultations. En outre, autre garantie, la mission ne peut « se donner pour objet une réduction des moyens des lycées ».

Le rapport préconise :

I) D'accompagner les élèves dans la construction de leur autonomie grâce à :

- **une meilleure répartition des moyens** (réduire, par exemple, le nombre d'élèves par classe là où c'est nécessaire ; établir un état des lieux).
- **des pôles de prévention pour chaque bassin scolaire** (pour agir plus tôt sur l'échec scolaire).
- **un accompagnement pédagogique et citoyen pour les étudiants en master** (une unité de leur formation concernerait l'accompagnement scolaire au lycée).
- **D'assurer l'équité de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire grâce à :**
 - **Des internats de l'égalité des chances accessibles à tous** (établir un état des lieux).
 - **Des normes qualité pour l'encadrement en internat**
 - **Des Ecoles ouvertes plus accessibles**
 - **Des CDI considérés comme les « poumons du lycée ».**
- **De se mobiliser pour l'égalité des chances et l'accueil des personnes en situation de handicap.**

II) d'Accompagner l'orientation des élèves :

Le rapport constate une « orientation subie » parce que les lycéens manquent d'informations et choisissent une voie plus par défaut que par goût ou en fonction des débouchés professionnels. Surtout, la dévalorisation des voies professionnelles et technologiques entraîne une désaffection pour les filières industrielles, alors que les entreprises ne parviennent pas à embaucher des diplômés qualifiés dans ces secteurs.

-Une révolution nécessaire de l'orientation : inscrite dans le temps long par des rencontres et des parrainages.

- Le temps de l'orientation doit être inclus dans le temps scolaire.
- Organiser des rencontres et des parrainages.
- Un réseau des anciens dans chaque lycée
- Un référent adulte pour chaque lycéen
- Des stages en entreprise possibles pour tous les lycéens.
- Une préparation pédagogique des stages
- Des mesures incitatives pour les professionnels
- La mobilisation systématique des parents d'élèves dans les rencontres métiers.
- Une égale information sur les voies et les filières en continu dès le collège
- Des journées de découverte au lycée pour tous les collégiens
- **Assister à des cours dans des établissements d'enseignement supérieur.**

²⁹ Parmi les rares divergences, on note : « rien ne démontre que la semestrialisation soit un facteur de réussite à l'université et par conséquent l'on peut s'interroger sur la pertinence qu'il y aurait à l'importer au lycée ».

³⁰ Le rapport Descoings insiste à l'envi sur la nécessité d'écouter les enseignants et tous les acteurs de terrain, et sur le respect qui leur est dû : « La démarche que j'ai adoptée est fondée sur l'écoute [...]. Imposer une réforme par le haut peut apparaître plus facile mais cette méthode rencontre très vite des limites ».

- Plus d'enseignants du secondaire dans l'enseignement supérieur.
- Plus d'enseignants-chercheurs dans les lycées.

Des partenariats lycées – établissements d'enseignement supérieur : il faut développer des incitations concrètes pour que les établissements d'enseignement supérieur soient encouragés à l'accueil ponctuel mais personnalisé des lycéens.

Des formations passerelles sur mesure.

Des réorientations en cours d'année.

Des journées d'information pour les parents.

Une exigence de lisibilité des filières.

Des bilans de compétence proposés dans le cadre du service public.

Des carnets de l'orientation sur l'exemple du livret de santé.

III) Rééquilibrer les voies et les séries :

- l'excessive prépondérance de la série S dévalorise de fait à la fois les séries de la voie technologique – et tout spécialement les séries industrielles – et les autres séries de la voie générale, tout spécialement la série L (80 % des lycéens de L sont des lycéennes).

- l'excessive généralité de la série S porte atteinte aux besoins d'élèves puis d'étudiants dotés d'une véritable maîtrise scientifique.

Le rapport préconise de :

-faire de la Seconde une vraie classe de détermination (les mêmes enseignements de découverte obligatoires, la culture technologique comme élément de la culture commune)

-Poursuivre la rénovation des filières technologiques (mieux faire connaître les parcours réussis, renforcer l'accès à l'enseignement supérieur, faire de la filière STI une filière de pointe, introduire une formation à la création, à la reprise et à la gestion d'entreprise pour les élèves des filières professionnelles et technologiques).

-Revaloriser la voie L, y développer la culture scientifique, les langues vivantes et l'introduction au droit pour y assurer de meilleurs débouchés.

- un rééquilibrage par les coefficients des épreuves du baccalauréat (Le caractère scientifique de la série S serait renforcé grâce à coefficients en sciences plus forts).

IV) Moderniser les enseignements et les évaluations :

- Investir dans la formation continue des enseignants
- Faire confiance à l'autonomie des équipes pédagogiques
- Diffuser les bonnes pratiques.
- Développer les épreuves orales en langue
- Un emploi du temps qui tienne compte du rythme biologique des lycéens
- Une évaluation des établissements qui tienne compte de la qualité de vie au lycée
- Des nouveaux apprentissages : la maîtrise de l'oral, la rédaction de CV et de lettres de motivation, les nouvelles technologies, etc.), plus de méthodologie, plus d'échanges et de séjours à l'étranger.

V) Le temps scolaire et les missions de l'enseignant.

- des cours magistraux s'achevant à 15h,

-de l'accompagnement scolaire personnalisé (inclus dans l'emploi du temps),

-de l'engagement associatif, des enseignements artistiques et sportifs, etc.

Le temps scolaire ne serait pas changé mais réorganisé.

Les sujets les plus polémiques ne sont pas abordés ici : ils feront l'objet d'une vaste concertation dans un deuxième temps.